

Veille parlementaire COVID-19

Mesures prises par le Parlement fédéral en relation avec la pandémie de coronavirus

Session d'été (2 au 19 juin 2020) : les décisions

- **Approbation** d'une rallonge budgétaire de 14,9 milliards de francs pour financer les mesures de lutte contre l'épidémie. L'assurance-chômage reçoit l'essentiel du supplément (14,2 milliards).
- **Approbation** de la base légale de l'application de traçage de contacts SwissCovid.
- **Approbation** des mesures d'aide aux commerçants pour les loyers commerciaux (motions [20.3460](#) et [20.3451](#)). À certaines conditions, les locataires ne devront que 40% du loyer pour la période pendant laquelle ils doivent rester fermés en raison des mesures prises par les autorités. La Confédération crée également un fonds pour les cas de rigueur en faveur des bailleurs (doté de 20 millions de francs).
- **Approbation** de la motion [20.3170](#) qui vise à donner aux coopératives de cautionnement les compétences nécessaires pour assainir les entreprises et éviter les faillites.

Session extraordinaire (4 au 8 mai) : les décisions

La session spéciale a été entièrement consacrée aux réponses à la pandémie de Coronavirus et en particulier aux mesures prises par le Conseil fédéral.

Le soutien sur les mesures du Conseil fédéral a porté sur :

- 40 milliards de francs pour les crédits COVID pour les entreprises et les indépendants;
- 6 milliards de francs à l'assurance-chômage pour les réductions de l'horaire de travail (RHT);
- 5,3 milliards de francs pour les allocations de perte de gain (APG) ;
- 2,5 milliards de francs à la pharmacie de l'armée pour l'achat de matériel sanitaire ;
- 1,275 milliards pour l'industrie aérienne ;
- 280 millions pour la culture ;
- 100 millions pour le sport.

De plus, le Parlement a pris des décisions suivantes :

- Soutien aux crèches à hauteur de 65 millions ;
- Soutien au tourisme pour 40 millions ;
- Soutien aux médias pour 75 millions ;
- Gel des poursuites à l'encontre des agences de voyages jusqu'à fin septembre ;
- Une base légale est obligatoire pour l'application d'alerte Corona (Corona Proximity Tracing).

Motions déposées par les commissions, décisions du Parlement :

- [20.3139](#) Motion CER-N. Pour éviter les abus liés aux mesures destinées à lutter contre le Coronavirus. Il s'agit de s'assurer que les entreprises ou organisations bénéficiaires des aides ne les perçoivent qu'une seule fois. Le Conseil fédéral propose de rejeter l'objet.
Adoptée par le CN le 4 mai, la motion a été rejetée par le CE le 6 mai.

- [20.3164](#) Motion CSSS-N. Pas de dividendes en cas de chômage partiel. Le Conseil fédéral propose de rejeter l'objet. **Adoptée par le CN le 5 mai, la motion a été rejetée par le CE le 6 mai.**
- [20.3128](#) Motion CSEC-N et [20.3129](#) Motion CSEC-E. Tout le monde doit prendre ses responsabilités en matière d'accueil extrafamilial pour enfants. Le Conseil fédéral propose de rejeter l'objet. **Motion adoptée par les deux conseils.**
- [20.3144](#) Motion CIP-N et [20.3168](#) Motion CIP-E. Bases juridiques nécessaires à l'introduction des applications d'alerte Corona (application Corona Proximity Tracing). Le Conseil fédéral propose de rejeter l'objet. **Motion adoptée par les deux conseils.**

Interventions parlementaires en lien avec la pandémie, déposées pendant les sessions et pas encore traitées par le Parlement (non exhaustif)

- **Assurances sociales :**
 - Augmentation des RHT en cas de bas salaire : [20.417](#), [20.3410](#), [20.3364](#).
 - Augmentation des APG et élargissement des ayants droit : [20.3319](#), [20.3431](#), [20.3432](#).
 - Poursuite des APG ou des RHT, notamment pour les personnes indépendantes : [20.3756](#), [20.3825](#), [20.3466](#), [20.3467](#), [20.3257](#), [20.3761](#), [20.3701](#).
- **Droit du travail :**
 - La Loi sur le travail s'applique à nouveau au personnel soignant [20.416](#).
 - Permettre temporairement des conditions de travail flexibles [20.3430](#).
- **Egalité:**
 - Gender budgeting. Apporter une réponse équitable à la crise [20.3397](#).
 - Répercussions de la crise liée au genre [20.3878](#), [20.3498](#).
- **Politique familiale :**
 - APG également pour les parents et proches d'adultes en situation de handicap [20.3747](#).
 - Répartir de manière équitable les soutiens COVID à l'accueil extra-familial [20.3889](#).
- **Personnes étrangères :**
 - Pas de répercussions sur le statut de séjour de la crise due au COVID-19 [20.3406](#), [20.451](#).
 - Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal. [20.3446](#) et [20.3420](#) (motions déposées conjointement au Conseil des Etats et au Conseil national par la vice-présidente de la CSIAS Mme Elisabeth Baume-Schneider et le président de l'Artias M. Benjamin Roudit).
 - Régularisation collective des sans-papiers et garantie d'accès aux aides sociales à toute la population [20.3338](#).
- **Droit du bail :**
 - Délai d'épreuve en cas de défaut de paiement [20.419](#)
- **Pauvreté :**
 - Atténuer la crise du coronavirus pour les personnes à faibles revenus. [20.3574](#)
 - Coronavirus. Versement d'une aide financière unique aux personnes et aux ménages en situation financière précaire [20.3193](#).

Nos interrogations

Les absents du débat parlementaire:

- Poursuites : la branche des voyagistes a obtenu un sursis dans la procédure de poursuites ; aucune mesure n'a été en revanche prévue pour les particuliers (on pourrait penser à un sursis COVID permettant de déposer un plan de désendettement, p.ex., ce qui permettrait d'éviter l'engrenage des saisies dans cette situation particulière).
- La pression accrue subie par les familles, notamment monoparentales (télétravail ou travail, école à la maison, diminution potentielle du revenu).
- Les problématiques liées aux personnes âgées : en particulier isolement, prise en charge, respect de leur libre-arbitre.
- La santé psychique.
- Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes placées dans des institutions ainsi que leur prise en charge (foyers, prisons, centres pour requérants d'asile...).
- Plus généralement, les personnes socialement vulnérables ont été largement absentes des débats. Il est vrai que la réflexion sur la vulnérabilité sociale, qui met aussi en exergue des lacunes du système d'assurances sociales (p.ex. en matière d'assurance perte de gain maladie).

Veille ARTIAS



30.06.2020